

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Oncologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

102992

## Déclaration de Maladie : N° S19- 0004647

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11447 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MALKI ZAKARIAE Date de naissance : 24/04/1975

Adresse : HARI TOBL

Tél. 06-91-68-81-69 Total des frais engagés : ..... Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ..... Bordhtia et Allal fajem

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ..... Z

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/11/2022				Hôpital Cheikh Khalifa Pr. HERRAG Mohammed Pneumologue 110707

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/11/2022	1419

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	10/11/2022	Scanne	100,000 HT.

## AUXILIAIRES MEDICAUX

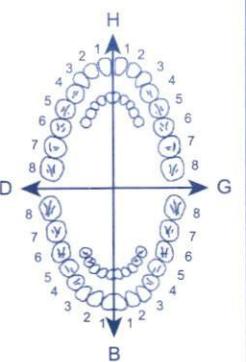
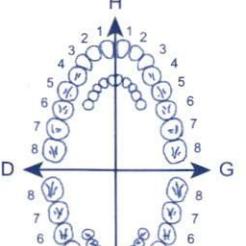
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			CCEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	G	B	
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553		
	D	G		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

## وصفة طبية

### Ordonnance

Casablanca, le :

12/11/2008

MALCI TAKA NAO

① Zephirus 400   
196,00 x 3 11/11/21, x 3 min

② Engel 400   
216,00 x 3 18/11/21, 3 mois

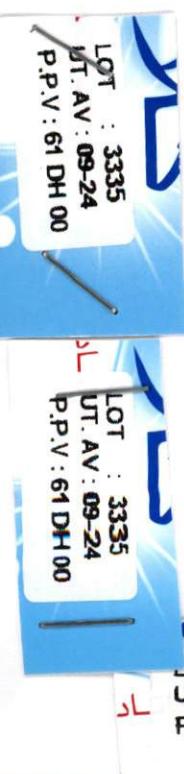
③ CLANTEC long   
61,00 x 3 18/11/21, 3 mois

1419,00

~~Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid  
Pr. HERRAO Mohammed  
Pneumologie - Allergologie~~



~~HAY EL HASSANI CASABLANCA  
234 El Lorissem Hay El Hassani Casablanca  
Gsm: 06 67 07 50 25~~



LOT : 3131  
UT. AV : 08-24  
P.P.V : 216 DH 00

LOT : 5426  
UT. AV : 12-24  
P.P.V : 216 DH 00

6 118001 320196

196,00 DH  
21J11  
10/2024

وصفة طبية  
Ordonnance

Le 24/12/2004

Casablanca, le :

ZAKANIA TALKI

TD 9 Three

Bilem sin Paracétamol  
gant fabaq  
BPCo? nez bouché.



# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## F A C T U R E

N° 3 298 / 2022 du 10/01/2022

Nom patient : **MALKI ZAKARIAE**

Entrée 10/01/2022

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 10/01/2022

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
- Scanner thoracique	1,00		1 500,00 Sous-Total	1 500,00 1 500,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>1 500,00</b>

*Arrêtée la présente facture à la somme de :*

**MILLE CINQ CENTS DIRHAMS**

**Total 1 500,00**

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	1 500,00	1 500,00	0,00

Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid  
Service Radiologie  
Tél: (+212) 22 529 00 44 66  
Email: www.hck-fckm.ma

Casablanca , le 10/01/2022

PATIENT

: **MALKI Zakariae**

### **TDM THORACIQUE**

**Indication :** Bilan d'une toux chronique, chez tabagique chronique.

**TECHNIQUE :** Examen réalisé par un scanner multi barrettes type GE en acquisition spiralé, sans injection de produit de contraste, avec reconstruction dans les différents plans de l'espace.

#### **RESULTATS :**

##### **→ L'analyse en fenêtres parenchymateuses objective :**

- Epaississements des deux coiffes pleurales.
- Deux micronodules pulmonaires de la lingula et du LIG, mesurant respectivement 3,5 et 3,2 mm.
- Absence de foyer parenchymateux évolutif décelable.
- Absence d'épaississement ou de dilatation des bronches.

##### **→ L'analyse en fenêtres médiastinales :**

- Absence d'épanchement pleural liquide.
- Absence d'épaississement pleural ou pariétal.
- Ganglions infra centimétriques de la loge de Barey et pré vasculaires.

#### **CONCLUSION :**

**Micro nodule pulmonaires non spécifiques.**

**Aspect TDM thoracique sans anomalie évolutive.**

En vous remerciant de votre confiance  
 Signé : **Dr BERRADA**



**Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid**

Sise Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid, Boulevard du complexe administratif, Hay El Hassani,  
 BP 82403 Casa Oum Rabii, Casablanca, Maroc

Tél./Fax : +212 5 29 00 44 77

[www.hck.fckm.ma](http://www.hck.fckm.ma)

**HOPITAL CHEÏKH KHALIFA IBN ZAID**

CASABLANCA

**Reçu de caisse***MédHOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID*

N° : 22011009355207701 / 1 / 0

Numéro admission	Nom du patient	Date encaissement
2200447044	MALKI ZAKARIAE	10/01/2022

Mode paiement	Références du paiement	Montant Dhs
CarteB	1623	1 500,00
PAYANT	Total payé	1 500,00
MILLE CINQ CENTS DIRHAMMédHOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID		

Reçu établi par : AIC.GHAZ

V



# TICKET

19 257

VENTE DU : 25/01/2022 à : 18:31

PHARMACIE LES PARENTS - CASABLANCA

ICE: 001762433000084 ----- Vendeur: PHARMA

Nom du produit	P.P.V.	Qté.	TOT
CLARTEC 10MG CP BT30	61.00	3	183
ZEPHIRUS 240/20UG B/	196.00	3	588
EUZOL 40 MG BT 28 CPS	216.00	3	648
Total Vente : 141			

Dont TVA 7% : 30.94

REGLE : 1 419.00

Merci pour votre visite.



بنك المغرب

10/01/22 03:29:10  
9900397770  
93977701  
HOP CHEIKH KHALIFA G3  
Casablanca

A0000000032010  
APP : VISA  
ZAKARI MR MALKI .11  
xxxxxxxxxxxxx1425  
01/24 CARTE NATIONALE  
120C8806078A47DD  
621-0-9999-1-44

MONTANT: 1500,00 MAD  
NUM TRANSACTION . 002  
NUM AUTORISATION . 277705  
STAN . 001623

DEBIT

Le CMI vous remercie

-----  
PAYEZ VOTRE VIGNETTE EN TOUTE SECURITE SUR  
[WWW.MAVIGNETTE.MA](http://WWW.MAVIGNETTE.MA), 1ER SITE DE PAYERMENT DE LA  
VIGNETTE AU MAROC .

TICKET A CONSERVER  
COPIE CLIENT